

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS À POURRIERES (83910) 420 CHEMIN DE LA
COOPÉRATIVE DU 22 JANVIER 2026.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à 18h45 à TRETZ (13530) 6 Avenue Mirabeau, les copropriétaires de l'ensemble immobilier sis à POURRIERES (83910) 420 Chemin de la Coopérative se sont réunis en assemblée générale, sur convocation régulière de Monsieur Nathan LIAUSSON.

Monsieur Nathan LIAUSSON exerce à titre bénévole les fonctions de syndic.

Sont présents, ou représentés :

- Monsieur Jérémy LUPPI,
Représentant 197 / 1000èmes des voix.

- Madame Katarina BURET et Monsieur Florent FAVIER,
Représentant 296 / 1000èmes des voix.

- Madame Monique PARLATO,
Représentant 289 / 1000èmes des voix.

- Madame Eva MELLINAS et Monsieur Nathan LIAUSSON
Représentant 218 / 1000èmes des voix.

Il a été établi une feuille de présence signée par chacun des copropriétaires entrant en séance.

Les copropriétaires étant tous présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Nomination du Président de séance.
- 2°/ Nomination d'un Secrétaire de séance.
- 3°/ Nomination d'un Trésorier.
- 4°/ Ouverture d'un compte bancaire au nom du syndicat des copropriétaires.
- 5°/ Souscription d'une assurance des parties communes.
- 6°/ Autorisation relative aux démarches liées à la fibre.
- 7°/ Autorisation de principe pour installer le moteur électrique du portail.
- 8°/ Autorisation de principe pour l'installation d'un éclairage solaire sur le parking.

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un Président de séance

L'Assemblée générale élit en qualité de Président de séance des présents débats, Madame Monique PARLATO qui déclare accepter ces fonctions.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que tous les copropriétaires sont présents et totalisent donc 1000/1000 voix.

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination d'un Secrétaire de séance

L'Assemblée générale élit en qualité de secrétaire de séance des présents débats Madame Eva MELLINAS qui déclare accepter ces fonctions.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

TROISIEME RESOLUTION : Nomination d'un Trésorier

L'Assemblée générale élit en qualité de trésorier de séance des présents débats Monsieur Jérémy LUPPI, qui déclare accepter ces fonctions.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

QUATRIEME RESOLUTION : Ouverture d'un compte bancaire au nom du syndicat des copropriétaires

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le syndic bénévole à réaliser les démarches relatives à l'ouverture d'un compte bancaire au nom du syndicat des copropriétaires conformément à la loi du 10 juillet 1965, dont la gestion sera assurée par ce dernier.

Ce compte sera ouvert auprès de la banque CREDIT AGRICOLE proposant l'offre suivante, pour un tarif de 6 Euros par mois, soit 72 Euros par an, savoir :

- Frais d'ouverture de compte,
- Frais de tenue de compte,
- Commission de mouvement,
- Envoi et remise de chéquier,
- E-relevé mensuel,
- Virement SEPA en ligne.

Répartition :

*Propriétaires des lots N° 1, 2 et 12 : $296/1000 = 21,31$ €

*Propriétaire des lots N° 5, 6 et 10 : $289/1000 = 20,81$ €

*Propriétaire des lots N° 3, 4 et 11 : $197/1000 = 14,18$ €

*Propriétaires des lots N° 7, 8 et 9 : $218/1000 = 15,70$ €

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

CINQUIEME RESOLUTION : Souscription d'une assurance des parties communes

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le syndic bénévole à réaliser les démarches liées à la souscription de l'assurance des parties communes pour un montant maximal de 825,00 Euros.

Par suite, l'Assemblée Générale autorise le syndic bénévole à signer ledit contrat. Le coût de cette assurance sera imputé aux charges communes.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

SIXIEME RESOLUTION : Autorisation relative aux démarches liées à la fibre.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le syndic bénévole à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires auprès des services compétents pour le raccordement de la fibre entre le domaine privé et le domaine public.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

SEPTIEME RESOLUTION : Autorisation de principe pour installer le moteur électrique du portail.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le principe de l'installation d'un moteur électrique sur le portail existant de la copropriété afin d'en faciliter l'usage et d'améliorer le confort des copropriétaires.

Précision étant ici faite que cette autorisation porte uniquement sur le principe.

L'ensemble des modalités et notamment des devis seront présentés ultérieurement. Dans l'hypothèse où les devis seraient soumis avant la prochaine assemblée générale, ceux-ci devront faire l'objet d'un accord entre l'ensemble des copropriétaires.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

HUITIEME RESOLUTION : Autorisation de principe pour l'installation d'un éclairage solaire sur le parking et du côté Est de la copropriété

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le principe de l'installation d'un éclairage solaire en façade (*à détecteur de mouvement*) sur le parking et côté Est de la copropriété.

Précision étant ici faite que cette autorisation porte uniquement sur le principe.

L'ensemble des modalités et notamment des devis seront présentés ultérieurement.

VOTES POUR : 1000/1000 voix.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires.

Diverses observations ne faisant pas l'objet d'un vote :

- Réfection de la façade du parking et aménagement du parking.

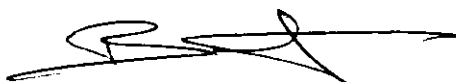
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les copropriétaires.

Monsieur Jérémy LUPPI



Madame Katarina BURET



Monsieur Florent FAVIER



Madame Monique PARLATO



Madame Eva MELLINAS



Monsieur Nathan LIAUSSON

